

Maladies professionnelles dues au béryllium et à ses composés

Date de création : décret du 3 octobre 1951 - Dernière mise à jour : décret du 11 février 2003

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
A - Manifestations locales : Dermite aiguë irritative ou eczématiforme récidivant en cas de nouvelle exposition au risque. Conjonctivite aiguë ou récidivante.	15 jours 5 jours	Travaux exposant au béryllium et à ses composés, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Broyage et traitement du minerai de béryllium (béryl) ; • Fabrication et usinage du béryllium, de ses alliages et de ses combinaisons ; • Fabrication et utilisation de poudres à base de sels de béryllium destinées au revêtement intérieur des tubes à fluorescence.
B - Manifestations générales : Bronchopneumopathie aiguë ou subaiguë diffuse avec apparition retardée de signes radiologiques le plus souvent discrets.	30 jours	
Fibrose pulmonaire diffuse avec signes radiologiques, troubles fonctionnels et signes généraux (amaigrissement, fatigue), confirmée par des épreuves fonctionnelles respiratoires, y compris les complications cardiaques (insuffisance ventriculaire droite) et les complications pleuropulmonaires secondaires (pneumothorax spontané).	25 ans	